

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 avril, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024**

---

**Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 14 - votants 18**

**Présents :** ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - Mme CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DU PONTAVICE Quentin - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - LANOË Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents :** M. GARCIN Aurélien

**Pouvoirs de :** Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme CHIAPPONI Marina  
Mme HAUBER-IMBERT Isabelle à Mme COURT Sylvie  
M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime  
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin

**Secrétaire de séance :** M. BERARD Maxime

**OBJET : Sécurisation piétonne – Amendes de police – 2024 : demande de subvention**

N°20240409-08

*Rapporteur : Mme le Maire*

*Annexe : Néant*

### **Synthèse et exposé des motifs**

Le Département des Hautes-Alpes aide les communes à réaliser des travaux de sécurité sur la voirie communale dans le cadre de l'enveloppe dont il dispose et qui provient des recettes des amendes de police.

Pour cette année 2024, la commune de Guillemestre souhaite continuer à engager des projets permettant la sécurisation de la circulation piétonne.

Tout d'abord, la municipalité souhaite sécuriser les accès et la circulation **autour des écoles élémentaire et maternelle**. En ce sens, la mise en place de panneaux de signalisation « prudence enfants, ralentissez » permettra de sensibiliser les automobilistes et sécuriser les aller-retours des écoliers.

De nombreux chemins nécessitent la **mise en place de barrières en bois de sécurité** afin de bien délimiter le chemin piétonnier et favoriser la mobilité douce (chemin le long de la salle du Queyron, chemin des Chapelles, terrain de tennis, chemin de la Longeagne, chemin du Grillon, chemin d'Eygliers, route des Campings).

- Le chemin du Pain de sucre qui relie le quartier de la Longeagne aux écoles devra être amélioré (bouchage des trous, débroussaillage, ajout de mélange terre-pierres) pour permettre un cheminement plus confortable pour les habitants.
- Le virage du chemin de la Font Sancte devra être élargi pour améliorer la visibilité des automobilistes et ainsi améliorer la circulation des piétons. Ce chemin dessert de nombreuses habitations.
- La route de Montgavie dessert un hameau, cette dernière devra être élargie pour une meilleure sécurité des automobilistes.
- La route des Campings devra également être sécurisée par la pose de barrières.

Pour pouvoir réaliser ces projets, il est proposé de solliciter le département pour une aide financière dans le cadre de l'enveloppe « amendes de police », conformément au plan de financement suivant :

<b>DEPENSES € HT</b>		<b>RECETTES € HT</b>		
Installation de panneaux de sécurisation autour des écoles élémentaire et maternelle	1 200 €	Département / amendes de police	44 500 €	50 %
Reprise du chemin du pain de sucre (amélioration, entretien de la végétation, réalisation de marches)	2 800 €	Commune	44 500 €	50 %
Pose de barrières en bois le long des chemins pour délimitation et sécurisation	25 000 €			
Elargissement d'un virage au chemin de la Font Sancte avec réalisation d'un mur de soutènement	30 000 €			
Elargissement route de Montgavie	30 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>89 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>89 000 €</b>	
		TVA à la charge de la Commune	17 800 €	

**Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** la nécessité d'œuvrer à l'amélioration de la sécurité routière des piétons et des véhicules sur le territoire ;

**VU** l'avis du bureau municipal en date du 2 avril 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **VALIDE** les projets de sécurisation piétonne exposés ci-dessus ;
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous ;

<b><u>DEPENSES € HT</u></b>		<b><u>RECETTES € HT</u></b>		
Installation de panneaux de sécurisation autour des écoles élémentaire et maternelle	1 200 €	Département / amendes de police	44 500 €	50 %
Reprise du chemin du pain de sucre (amélioration, entretien de la végétation, réalisation de marches)	2 800 €	Commune	44 500 €	50 %
Pose de barrières en bois le long des chemins pour délimitation et sécurisation	25 000 €			
Elargissement d'un virage au chemin de la Font Sancte avec réalisation d'un mur de soutènement	30 000 €			
Elargissement route de Montgauvie	30 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>89 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>89 000 €</b>	
		TVA à la charge de la Commune	17 800 €	

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental des Hautes Alpes dans le cadre de l'enveloppe « amendes de police » à hauteur de 44 500 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la poursuite du projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 10 avril 2024,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 avril 2024

Publié le : 10 avril 2024